

Santé au travail : passez à l'action !



ORGANISATION ASSOCIATIVE

LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Recherche permanente de financement, nécessité du recours au temps partiel, appui essentiel des bénévoles pour en assurer la gestion : les organisations associatives connaissent des contraintes bien réelles.

Celles-ci ne doivent pas faire oublier la santé et la sécurité des salariés de ces établissements de soutien social et économique local. Pour chaque accident ou maladie professionnelle, ce sont le fonctionnement et l'équilibre financier de votre organisation qui sont touchés.

Et les chiffres ne sont pas bons : les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore trop nombreux dans votre activité.

DANS VOTRE PROFESSION :

320 000

JOURNÉES PERDUES PAR AN

PLUS DE

39 %

DES ACCIDENTS LIÉS
AUX **MANUTENTIONS
MANUELLES**

40 %

LIÉS AUX **CHUTES**

EN MOYENNE :

78

JOURS D'ARRÊT PAR ACCIDENT
DU TRAVAIL

303

JOURS D'ARRÊT
PAR MALADIE
PROFESSIONNELLE



Source : Cnam

LES PRINCIPAUX RISQUES



DOULEURS AU DOS



GLISSADES, TRÉBUCHEMENTS,
PERTES D'ÉQUILIBRE

PASSEZ À L'ACTION

↓ Choisissez des équipements et matériels adaptés

- Utilisez les aides à la manutention adaptées (diable, transpalette électrique, table ou roll à hauteur ou fonds variables, etc.).
- Organisez et sécurisez le stockage afin de limiter les déplacements avec ports de charge.
- Installez du mobilier réglable en hauteur : chaises, bureaux, plans de travail, etc.

↓ Gardez les sols et les escaliers propres, secs et dégagés

- Supprimez les dénivelés, entretenez les sols et réparez les zones dégradées.
- Vérifiez l'éclairage des couloirs, des escaliers et des locaux de rangement.
- Rangez le matériel afin de ne rien stocker dans les allées de circulation ou les escaliers.
- Sécurisez les escaliers (main courante et bande antidérapante en nez de marche).



AGRESSIONS ET STRESS

ACCIDENTS DE LA ROUTE

↓ Organisez la prévention du risque routier

- Identifiez les itinéraires les plus sûrs avant le départ.
- Organisez les temps de déplacement en tenant compte du trafic possible, de la météo et des limitations de vitesse.
- Interdisez l'utilisation du téléphone, même avec un kit mains libres, dans les phases de conduite. Fixez les plages d'appel pendant les temps de travail autres que la conduite.
- Organisez la maintenance des véhicules.

↓ Protégez les salariés contre le stress et les agressions

- Maintenez un bon équilibre entre le personnel disponible et la charge de travail, anticipez les périodes de forte activité.
- Communiquez le plus clairement possible auprès des adhérents, des bénévoles ou des usagers de l'association (affichage, etc.) pour limiter les incompréhensions autour de l'activité mais aussi des missions et devoirs de chacun.
- Définissez avec les salariés les consignes pour la gestion des litiges avec les adhérents ou les bénévoles et diffusez-les largement.

DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :

→ préservez votre santé et celle de vos collaborateurs ;

→ réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;

→ rendez le métier plus attractif ;

→ améliorez la qualité du travail et de vos services.

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



NON



OUI

→ Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.

→ Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.

→ En améliorant les conditions de travail, vous gagnez en efficacité.

→ Il existe des solutions de terrain et des bonnes pratiques à partager pour progresser.

DES SOLUTIONS POUR AGIR

→ Un outil en ligne adapté à votre métier pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ Une sélection de publications (fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).



 www.inrs.fr/associations

→ Un accompagnement et des aides financières pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

 www.ameli.fr/clubs-associations



En partenariat avec :



**Institut national de recherche
et de sécurité pour la prévention
des accidents du travail
et des maladies professionnelles**
www.inrs.fr



**Assurance maladie -
Risques professionnels**
www.ameli.fr/entreprise

Édition **INRS ED 6439** - 2^e édition - Mai 2024 - 1 000 ex. - ISBN 978-2-7389-2897-9 - Conception graphique : Clémentine Rocolle / les.reCreatives - Illustrations : Emilienne/lilapik.com - Imprimé par Monsoise